



COMPTE RENDU DU CDAS DU 22 mars 2019

Ordre du jour

- 1-Désignation du secrétaire adjoint
- 2-Approbation du procès-verbal du CDAS du 22 novembre 2018
- 3-Présentation du règlement intérieur
- 4- Présentation de la note d'orientation 2019
- 5-Restauration
- 6-Bilan CAL 2018
- 7-CAL 2019
- 8-Procédure de recrutement du ou de la délégué(e)
- 9-Questions diverses

Le président du CDAS Mr Mille procède à l'installation du CDAS suite aux dernières élections professionnelles.

CGT : 4 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)
SOLIDAIRE: 3 sièges
CFDT : 2 sièges

La délégation CGT sera composée de représentants de la Dgfp, des Douanes, de la Dircofi et de l'Insee

Titulaires : Sylvie CRENAN(Insee) Michel SANSONETTI(Douanes) Régine BROSSAY(Dgfp)
Martine LEBEHOT (Dgfp)

Suppléants : Claudine THOMAS (Douanes) Thierry LERMINE(Dgfp) Emmanuelle GUYOMARD(Dircofi)Catherine MEROUR (Dgfp)

Notre délégation était accompagnée par une camarade retraitée Christiane NICOUL
La CGT revendique la participation de droit des retraités aux réunions du CDAS.

Lecture d'une déclaration liminaire par la CGT

Comme vous pourrez le constater, nous avons insisté dans cette déclaration sur l'avenir de l'ensemble des missions des Finances Publiques et les inquiétudes des agents.

Dans ce contexte difficile, nous avons porté des revendications pour une action sociale à la hauteur.

Nous avons soumis au vote du CDAs le vœu suivant :

- Les représentants du CDAS demandent l'augmentation de la part bénéficiaire par enfant, actif et retraité .

Vote à l'unanimité des représentants au CDAS.

1-Secrétaire adjoint : Solidaire

2-Approbation du PV du CDAS du 22 novembre 2018

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3-Présentation du règlement intérieur du CDAS

Le conseil départemental doit se réunir au moins 3 fois par an.

Possibilité pour des experts de siéger au CDAS, c'est ce que nous ferons au sein de notre délégation en désignant, dans la mesure du possible, un expert retraité.

Seuls les représentants des personnels titulaires ont voix délibérative.

Tout représentant du personnel ayant voix délibérative peut demander un vote.

Les représentants des personnels participent au recrutement du nouveau délégué de l'action sociale.

Un procès verbal est établi à l'issue de chaque réunion, il doit être transmis dans un délai d'un mois.

Les réunions du CDAS ne sont pas publiques.

Le conseil peut créer un groupe de travail thématique (Plusieurs groupes de travail sont réunis au sein du CDAS 35 afin de choisir les actions à mettre en place)

Une autorisation d'absence est accordée aux représentants du personnel afin de participer à la réunion du CDAS.

La durée de cette autorisation comprend :

-La durée prévisible de la réunion

-les délais de route

-un temps égal à la durée prévisible de la réunion destinée à la préparation et au compte-rendu des travaux du conseil. Ce temps ne saurait être inférieur à une journée.

Sur présentation de la lettre du président les informant de la réunion, les représentants suppléants ont également droit à une autorisation d'absence calculée selon les modalités ci-dessus.

4-Présentation de la note d'orientation 2019

La déléguée a reçu cette note très tardivement hier

Dans cette note, le secrétariat général indique que l'action sociale est un pivot de la politique de ressources humaines. Les prestations seront adaptées aux besoins exprimés par les agents suite à l'enquête effectuée en juillet 2017 auprès de 15000 agents.

Trois axes :

-adapter les prestations pour répondre au mieux aux demandes des agents.

-clarifier et simplifier l'accès aux offres des opérateurs (AGRAF, ALPAF, EPAF) (Il a été constaté que les agents ne savaient pas toujours où s'adresser)

-améliorer la mise en œuvre de l'action sociale au niveau national et local.

Budget 2019=115,58 M€

Restauration collective et titre-restaurants = 49,15 M€

Crédits d'action locale= 4,8M€ avec une mise en réserve de 5% (Le budget local doit être établi sur la base de 95%, il est indiqué que la levée de la réserve sera examinée en milieu d'année)

Outre l'augmentation de ce budget CAL évoqué lors du vote du vœu présenté par la CGT, nous avons demandé le déblocage de cette réserve de 5%.

Il est indiqué que des actions innovantes pourront être mises en œuvre au niveau local (Aide à la parentalité, etc...), ces initiatives pourront donner lieu à un soutien financier supplémentaire.

Par ailleurs dans le cadre de la convention spécifique signée avec la MGEFI des actions de prévention de santé publique seront encouragées. (Thématique nationale retenue : la lutte contre les addictions)

5-Restauration

L'arbitrage est annuel.

Le budget alloué pour le 1er semestre est de 22473€(La demande annuelle était de 48850€)

De grosses dépenses à envisager pour le restaurant du Colombier, le four est tombé en panne.

Pour les restaurants de Magenta et du Colombier, les marchés du prestataire seront à renouveler au 1er janvier 2020.

Une nouvelle consultation devra être lancée.

Les agents du CEA rejoindront le site de l'ESI début juin, ils pourront donc se rendre au restaurant de Beauregard.

La subvention interministérielle versée jusqu'à l'indice brut 567 sera de 1,26€.

La CGT a demandé à ce qu'un plafond intermédiaire soit instauré pour l'attribution de cette subvention.

Mr Mille indique qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir quant à la pérennité du restaurant de Fougères.

Un point sera fait à l'issue de 18 mois comme prévu.

Il a rencontré la présidente et la trésorière, les comptes transmis au bout de 6 mois sont bons.

Précisions sur les titres-s-restaurants :Application au 01/01/2019

Les jours de télétravail et les jours de congé pris sur le compte épargne temps n'ont pas à être déduits.

Montant du titre -restaurant 6€ à part égale entre l'employeur et le salarié.

Les titres restaurant peuvent être délivrés pour des cas particuliers : personnes en situation de handicap, restaurant fermé pour plus de 4 semaines ou fermeture du restaurant à période régulière(vacances scolaires, mercredi)

6- CAL 2018

Budget 2018=80133€

Engagé=77751€

Le CDAS avait voté la possibilité de verser sur le solde un acompte sur des actions 2019.

Application Micado :les agents doivent s'inscrire auprès de la délégation dont ils dépendent.

Un seul chéquier est accordé par enfant même si les 2 parents sont agents du ministère.

La déléguée rappelle le rôle important des correspondants sociaux et du service RH.

7-CAL 2019

La somme de 78832€ représentant 95% de la dotation a été allouée.

La déléguée ,Béatrice Rannou, fait remarquer que ce n'est pas facile d'avoir le supplément en fin d'année et de mettre en place des actions.

La plaquette d'information a été transmise aux retraités.

Dans cette plaquette est intégrée une information sur la MGEFI(notamment la date de l'AG) et également des informations de l'ATSCAF.

En 2020, il pourrait y avoir une information SRIAS.

L'édition de la plaquette papier se fait sur des crédits de fonctionnement du secrétariat général.

En effet, tous les retraités n'ont pas accès à Internet.

Certains se déplacent d'ailleurs à la délégation et sollicitent également des informations auprès des assistants sociaux.

Actions en cours :

-sortie dans le golfe du Morbihan : 3 visites.

-Le parc de la préhistoire 50 actifs et 50 retraités.

-arbre de Noël, il aura lieu le 11/12/2019 au Triangle.

Les activités faisant suite au spectacle seront discutées lors d'un groupe de travail en mai.
Comme chaque année, les bénévoles actifs ou retraités seront les bienvenus.
Les assistants sociaux proposent la mise en place d'ateliers ECO sur le temps du midi.
Ces ateliers se dérouleront dans les locaux de la délégation et s'adresseront à 12 -15 personnes.
Premier atelier le 23 avril sur le thème de l'éducation bienveillante, le deuxième aura lieu le 21 mai sur le thème des enfants et les écrans.
Les deux thèmes sont liés, ils s'adresseront donc au même groupe.
Nous avons regretté le peu de bénéficiaires.
Notre camarade Emmanuelle a demandé s'il serait possible de mettre en place une visio-conférence.
Mme Le Pottier assistante sociale a indiqué que c'était une première et que la possibilité de visio-conférence pourrait être étudiée pour l'avenir.

8-Procédure de recrutement du ou de la délégué(e)

Béatrice Rannou, actuelle déléguée, ne souhaite pas renouveler son mandat.
Elle rejoindra donc le service des Douanes au 1er septembre 2019.
Les membres du CDAS devront donc participer au recrutement d'un (ou d'une nouvelle) délégué(e)
La fiche de poste va paraître prochainement.
La date limite des dépôts de candidature est fixée au 16 mai.
Un CDAS spécial se tiendra pour auditionner les candidats, il aura lieu le 6 juin.
Information de dernière minute : La fiche de poste est parue.
Contrairement au précédent recrutement, elle concerne seulement les cadres B.
Renseignements pris auprès de nos représentants nationaux au CDAS, c'est le secrétariat général qui déciderait.
Nous regrettons cette modification qui écarte d'office des collègues motivés.

9-Questions diverses

Bertrand Gauton, responsable de la cellule d'appui Action sociale, Sécurité, Santé Région Bretagne est affecté depuis le 1er février.
Les délégations des départements 22, 29 et 56 n'ont plus d'assistantes de délégation.
Nathalie Bouzennoun est l'assistante de délégation du 35 sous l'autorité directe du secrétariat général.
Assistante du 35, sous l'autorité de Bertrand Gauton, Corinne Glaçon
Patricia Tellier assistera les délégués du 22 et du 29.
Elle sera rejointe au 1er juin par Claudine Gouzou qui obtiendra sa mutation interne du secrétariat général.
Clôture des inscriptions EPAF le 20/03/2019 : notre camarade Catherine Mérour fait état des difficultés qui peuvent être rencontrées pour inscrire les enfants.
Si des collègues rencontrent des difficultés pour accéder à des inscriptions, merci de nous en faire part afin que nous fassions remonter ces difficultés.
Les services de la délégation peuvent également être sollicités.

Prochain groupe de travail du CDAS le 21 mai 2019
prochain CDAS le 18 juin 2019.

Les représentants CGT au CDAS : Thierry LERMINE, Michel SANSONETTI, Catherine MEROUR, Emmanuelle GUYOMARD, Martine LEBEHOT et Christiane NICOUL pour les retraités.